RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AISNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022

Le 14 avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

Etaient présents avec voix délibérative : M. Jean-Marie MERLO – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME qui a reçu procuration de M. Jacky LEVEQUE – M. Richard JANNIN - M. Stéphane BRATEAU – Mme Françoise PILLOY – M. Johnny MOGLIA – Mme Anne-Claire VRAINE – Mme Véronique DESIMEUR qui a reçu procuration de M. Dany VANDOIS – Mme Stéphanie FIDANZA - Mme Geneviève HERMET – Mme Micheline LADEUILLE – M. François RAHON – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Fabrice BRIQUET – M. Christian BALDUREAUX - M. Sébastien FRANQUE – Mme Gaëlle CHOTIN – M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Martine BRICOT – M. Patrick VUIBERT – M. Alain DEGRYSE – Mme Sarah FLAMANT – M. Gilles POSSET – M. Franck VILLEQUEY.

Présents sans voix délibérative : M. Johnny MASSART – M. Gilles DEWEVER.

Titulaires excusés : M. Jacky LEVEQUE procuration à M. Marc DAIME – Mme Christine BOIN – M. Dany VANDOIS procuration à Mme Véronique DESIMEUR – M. Patrice GRANDJEAN – M. Tony BRIDIER – M. Matthias CARPENTIER – M. Hervé GIRARD.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération 16-2022 :** Vote du Compte Administratif 2021 budget principal.
2. **Délibération 17-2022 :** Vote du Compte Administratif 2021 budget SPANC.
3. **Délibération 18-2022 :** Approbation du compte de gestion 2021 budget principal.
4. **Délibération 19-2022 :** Approbation du compte de gestion 2022 budget SPANC.
5. **Délibération 20-2022** : Affectation du résultat 2021 du budget principal.
6. **Délibération 21-2022** : Affectation du résultat 2021 du budget du SPANC.
7. **Délibération 22-2022** : Vote des taux des taxes pour 2022.
8. **Délibération 23-2022** : Vote du budget principal 2022.
9. **Délibération 24-2022** : Vote du budget du SPAN 2022.
10. **Délibération 25-2022** : Attribution d'une subvention à l'association du Musée Départemental de l'Ecole Publique de Chevregny.
11. **Délibération 26-2022** : Attribution d'une subvention à l'association « Union Sportive du Chemin des Dames ».

12. **Délibération 27-2022** : Attribution d'une subvention au musée de Vassogne.
13. **Délibération 28-2022** : Attribution d'une subvention à la Maison de la Nature et de l'Oiseau.

Monsieur DUVAL souhaite faire une déclaration avant que le président n'ouvre la séance. Monsieur COFFINET lui donne la parole.
Monsieur DUVAL donne lecture d'un courrier du conseil municipal de Bourg et Comin dans lequel les élus déplorent avoir été écarté du bureau communautaire, que le bureau n'ait pas accepté de donner une participation financière au chantier d'insertion situé à Bourg et Comin, et enfin que le projet touristique autour de l'eau ne soit plus réalisable. Il conclut que puisque la Communauté de Communes du Chemin des Dames ne souhaite pas accompagner le développement de leur commune, les élus de Bourg et Comin informent le conseil qu'ils souhaitent ne plus y adhérer. Les conseillers communautaires de Bourg et Comin remettent la lettre au Président et quittent la séance.

Monsieur COFFINET souhaite apporter une réponse. Il explique que le projet de « halte nautique » à Bourg et Comin n'est pas du tout arrêté. Il a d'ailleurs été présenté dans le DOB et la somme est inscrite au budget comme les conseillers pourront le constater.
Le Président ne comprend pas ce comportement et pense que les conseillers de Bourg et Comin font une erreur. Le travail se poursuit avec l'agence Aisne tourisme sur le développement des projets à Bourg et Comin. La seule information transmise pour le moment par l'agence c'est qu'un projet de bateaux électriques a échoué sur Cap Aisne et que le projet ne semblait pas viable contrairement aux canoës. En ce qui concerne le projet d'hôtel flottant, Monsieur COFFINET confirme qu'un prestataire privé souhaite installer des chambres de luxe sur l'eau dans l'Aisne. La commune de Bourg et Comin fait partie d'un des lieux envisagés. Monsieur COFFINET estime que c'est une opportunité pour la commune, la communauté de communes et pour les commerçants de Bourg et Comin.
Monsieur COFFINET précise qu'il faut aussi revoir la convention avec VNF pour aménager la halte nautique car Aisne tourisme a aussi relevé que cette dernière était en grande partie sur la commune de Villers en Prayères. Leur réaction est peut-être aussi liée à cela. Il va falloir procéder à un bornage. Monsieur COFFINET comprend que Monsieur DUVAL aurait voulu que cela avance plus vite mais il faut les autorisations. De plus, il n'est pas question d'investir dans des bateaux électriques si le projet n'est pas viable. L'idée du président était d'en acheter un dans un premier temps et de voir si cela fonctionne.
Madame HACHET précise que la communauté de communes a fait appel à Aisne tourisme parce que la Région à qui on avait parlé de notre projet, nous a demandé une étude préalable. Que le financement ne pourrait être possible qu'à cette condition. Cette étude est en cours et définira la viabilité des projets.

Malgré le départ des conseillers de la commune de Bourg et Comin le quorum est atteint, le président, M. Jean-Paul COFFINET ouvre la séance.

Madame Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les membres présents approuvent le compte rendu du 15 mars 2022.

DELIBERATION N° 16-2022
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Exposé de Monsieur COFFINET

Récapitulatif par service

	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
Affectation	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Administration-Gestion	147 216,13	4 554,53			147 216,13	4 554,53	142 661,60
Charges générales	52 559,17	7 877,54	1 555,20	1 795,86	54 114,37	9 673,40	44 440,97
Diagnostic Corbeny	0,00	0,00	29 286,90	0,00	29 286,90	0,00	29 286,90
Chantier d'insertion	183 829,28	153 298,83	29 087,94	12 221,55	212 917,22	165 520,38	47 396,84
Equipements sportifs	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
Entretien	3 561,12	0,00	0,00	0,00	3 561,12	0,00	3 561,12
Action sociale	133 173,55	114 641,93	0,00	300,00	133 173,55	114 941,93	18 231,62
Plate forme informatique/Maison France S	54 467,94	626,43	6 575,21	0,00	61 043,15	626,43	60 416,72
conseiller numérique	16 523,23	25 000,00	1 622,98	266,23	18 146,21	25 266,23	-7 120,02
Aide aux artisans	1 391,75	0,00	8 000,00	0,00	9 391,75	0,00	9 391,75
PIG	0,00	0,00	993,00	0,00	993,00	0,00	993,00
SPANC	2 733,78	0,00	975,84	0,00	3 709,62	0,00	3 709,62
Habitat	8 470,47	12 127,47	8 643,80	321,86	17 114,27	12 449,33	4 664,94
Indemnités	43 751,12	0,00	0,00	0,00	43 751,12	0,00	43 751,12
Ordures ménagères	508 508,00	0,00	0,00	0,00	508 508,00	0,00	508 508,00
Gendarmerie	59 121,55	68 474,40	43 600,00	0,00	102 721,55	68 474,40	34 247,15
Maison de l'Emploi et de la Formation	8 365,70	0,00	0,00	0,00	8 365,70	0,00	8 365,70
GEMAPI	27 762,10	32 104,00	0,00	0,00	27 762,10	32 104,00	-4 341,90
Investissement fibre	0,00	0,00	44 605,00	22 302,50	44 605,00	22 302,50	22 302,50
Tourisme	110 764,99	130 229,34	92 302,92	13 617,81	203 067,91	143 847,15	59 220,76
Amortissements	74 258,32	3 389,23	3 389,23	74 258,32	77 647,55	77 647,55	0,00
Impôts	107 219,00	996 893,00	0,00	0,00	107 219,00	996 893,00	-889 674,00
Dotation état	0,00	73 074,65	0,00	0,00	0,00	73 074,65	-73 074,65
dépenses imprévues					0,00	0,00	0
Affectation				222 828,55	0,00	222 828,55	-222 828,55
Sous-total	1 543 677,20	1 622 291,35	278 638,02	347 912,68	1 822 315,22	1 970 204,03	-147 888,81
Report exercice antérieur		1 058 996,17	0,00	40 389,45	0,00	1 099 385,62	-1 099 385,62
virement de la section de fonctionnement				0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 543 677,20	2 681 287,52	278 638,02	388 302,13	1 822 315,22	3 069 589,65	-1 247 274,43

Détail du tourisme

	DEPENSES	RECETTES	
		report	**742 854,76**
		Taxe de séjour	**119 093,82**
Cadre de vie communes	**85 479,92**		**1 643,70**
Fonds de concours communes	30 790,00		
Embellissement des communes	47 185,92	FCTVA	1 643,70
Fibre optique	5 504,00		
CAUE	2 000,00		
Plan touristique	**12 300,00**		
Subvention musée de l'école de Chevregny	1 100,00		
Subvention musée Vassogne	4 000,00		
Subventions musée de l'oiseau	7 200,00		
Aménagement touristique	**355,16**		**1 430,48**
Tourisme fluvestre + aire de camping car + vidange	0,00		
Fleurissement/embellissement hébergeurs	355,16		
Nature en chemin	0,00	région	1 430,48
Circuit villages	0,00		
Animation	**12 187,11**		**7 661,34**
Fête de la musique	0,00		
Jardins en scène	12 187,11	subvention	7 661,34
Communication	**9 963,72**		
Plaquette touristique	0,00		
Logiciel Taxe de séjour	1 963,72		
AMI (OT Laon)	8 000,00		
musée territoire 14-18	**1 432,66**	**régularisation**	400,00
projet Vauclair	**61 512,92**		**13 617,81**
Travaux	0,00	DETR	0,00
AMO	5 467,20	DETR COMPLEMENT	0,00
Architecte	43 584,91	DSIL	5 571,31
Etudes	8 970,00	PRADET	0,00
Insertion	2 248,81	REGION	0,00
OPC - QEB - Economiste	1 242,00	FCTVA	8 046,50
Assurance dommage ouvrage	0,00		
poste chargé de mission	**11 577,74**		
taxe additionnelle	**8 258,68**		
TOTAL	**203 067,91**	**TOTAL**	**886 701,91**
Résultat	**683 634,00**		

Présentation par chapitre

	BP 2021	CA 2021
Fonctionnement - Dépenses		
011 Charges à caractère général	436 111,00	239 990,48
012 Charges de personnel et frais assimilés	529 073,00	440 965,64
014 Atténuations de produits	139 011,00	115 477,68
65 Autres charges de gestion courante	673 779,00	620 751,70
66 Charges financières	50 097,00	50 092,38
67 Charges exceptionnelles	9 725,00	2 141,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	1 000,00	0,00
022 Dépenses imprévues	89 989,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	669 575,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 260,00	74 258,32
Total des dépenses de fonctionnement	**2 672 620,00**	**1 543 677,20**
Fonctionnement - Recettes		
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 058 996,17	1 058 996,17
013 Atténuations de charges	124 303,00	126 411,35
70 Produits des services, du domaine	52 560,00	34 476,41
73 Impôts et taxes	1 114 873,00	1 127 465,82
74 Dotations, subventions et participations	237 662,00	244 063,34
75 Autres produits de gestion courante	80 835,83	80 128,10
77 Libéralités reçues	0,00	6 357,10
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 390,00	3 389,23
Total des recettes de fonctionnement	**2 672 620,00**	**2 681 287,52**
Investissements - Dépenses		
20 Immobilisations incorporelles	36 200,00	2 248,81
204 Subventions d'équipement versées	141 891,00	83 788,00
21 Immobilisations corporelles	95 944,00	48 417,17
23 Immobilisations en cours	1 615 402,00	59 264,11
16 Emprunts et dettes assimilées	53 025,00	52 243,80
020 Dépenses imprévues	84 605,00	0,00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	3 390,00	3 389,23
458116 Diagnostic assainissement collectif Corbeny	104 335,00	29 286,90
Total des dépenses d'investissement	**2 134 792,00**	**278 638,02**
Investissement - Recettes		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	40 389,45	40 389,45
13 Subventions d'investissement reçues	779 339,00	34 833,77
10 Dotations, fonds divers et réserves	483 687,55	238 498,73
16 Emprunts et dettes assimilées	1 100,00	321,86
021 Virement de la section de fonctionnement	669 575,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 260,00	74 258,32
458216 Diagnostic assainissement collectif Corbeny	86 441,00	0,00
Total des recettes d'investissement	**2 134 792,00**	**388 302,13**

Résultat fonctionnement 2021	1 137 610,32
Résultat investissement 2021	109 664,11
Résultat global 2021	1 247 274,43
dont résultat taxe de séjour	683 634,00
dont résultat GEMAPI	44 871,71
dont résultat diagnostic Corbeny	-11 393,10
Dont résultat autres	530 161.82

Les restes à réaliser de l'année 2021

Dépenses

Article	Intitulé	Montant
2183	Matériel de bureau et informatique	952.00 €
2312	Agencement et aménagement de terrain	1 200 000 €
2313	Construction	75 515 €
458116	Diagnostic assainissement collectif	75 048.00 €

Recettes

Article	Intitulé	Montant
1322	Subvention Région	366 300 €
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	321 570 €
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	63 595 €
10222	FCTVA	245 188 €
458216	Diagnostic assainissement collectif	86 441 €

Il s'agit :

- Matériel informatique Espace France Services
- Du projet touristique à Vauclair
- Etude Corbeny

Reste à réaliser investissement dépenses	1 351 515,00
Reste à réaliser investissement recettes	1 083 094,00
Résultat définitif investissement pour 1068	158 756,89

Monsieur COFFINET se retire et Mme HERMET doyenne d'âge fait procéder au vote par chapitre.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du budget général.**

DELIBERATION N° 17-2022
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DU SPANC

Exposé de Monsieur COFFINET

	BP 2021	CA 2021
Fonctionnement - Dépenses		
011 Charges à caractère général	64 820,00	27 429,00
67 Charges exceptionnelles	227 000,00	120 820,45
022 Dépenses imprévues	19 274,50	0,00
Total des dépenses de fonctionnement	**311 094,50**	**148 249,45**
Fonctionnement - Recettes		
002 Résultat de fonctionnement reporté	33 878,50	33 878,50
70 Produits fabriqués, prestations	20 108,00	152,00
74 Subvention d'exploitation	257 108,00	159 036,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	368,96
Total des recettes de fonctionnement	**311 094,50**	**193 435,46**
Investissements - Dépenses		
16 Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00
Total des dépenses d'investissement	**500,00**	**0,00**
Investissement - Recettes		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	500,00	500,00
Total des recettes d'investissement	**500,00**	**500,00**

Résultat fonctionnement 2021	45 186,01
Résultat investissement 2021	500,00
Résultat global 2021	45 686,01

Monsieur COFFINET se retire et Mme HERMET doyenne d'âge fait procéder au vote par chapitre.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du SPANC.**

DELIBERATION N° 18-2022
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL.

Exposé de Monsieur COFFINET

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

DELIBERATION N° 19-2022
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET DU SPANC.

Exposé de Monsieur COFFINET

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

DELIBERATION N° 20-2022
AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET PRINCIPAL.

Exposé de Monsieur COFFINET

Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2021 pour le budget de la C.C.C.D. :

Report au compte R 002 en fonctionnement : 978 853.43 €
Affectation en réserve au compte 1068 en recette d'investissement : 158 756.89 €
Report au compte R 001 en investissement : 109 664.11 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve à 26 voix pour et 1 abstention (Monsieur RAHON) l'affectation du résultat 2021 du budget général.**

DELIBERATION N° 21-2022
AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET DU SPANC.

Exposé de Monsieur COFFINET

Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2021 pour le budget du SPANC :

Report au compte R 002 en fonctionnement : 45 186.01 €
Report au compte R 001 en investissement : 500,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 du budget du SPANC.**

DELIBERATION N° 22-2022
VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2022

Exposé de Monsieur COFFINET

Le président, comme annoncé lors du dernier conseil communautaire propose une augmentation des taux de 6 %.

Mme HACHET rappelle que les impôts n'ont pas été augmenté depuis 2016. Une augmentation de 6.9 % qui avait rapporté 55 727 €. En 2022,

l'augmentation de 6 % rapporte 28 460 €. En 2016, on agissait sur 4 taxes en 2022 sur 3 taxes.
Pourquoi l'augmentation des impôts ?

Pour financer :

- L'augmentation du coût des ordures ménagères (22 000 €). Ce qui n'avait pas été fait les années précédentes alors que le coût augmente depuis plusieurs années.
- La création du poste pour le SPANC (11 000 €).
- La dérive des salaires.
- L'augmentation des postes : carburant, chauffage, électricité etc...
- Les loyers de la gendarmerie qui n'ont pas augmenté comme prévu ces dernières années (24 000 € par an).
- Le paiement d'indemnités chômage suite à la révocation d'un salarié.

Monsieur COFFINET précise qu'il étudie actuellement la possibilité de mettre en place une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui permettrait aux propriétaires de répercuter le coût des ordures ménagères sur leur locataire.

Mme HACHET rappelle que l'année 2021 n'a permis de dégager que 9 000 € d'excédent alors que des actions n'ont pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire, le thé dansant, les sorties ados etc...

Monsieur COFFINET souhaite un fonds de roulement de 3 mois, ce qui est le cas actuellement, il faut le conserver.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	**7.52 %**
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	**11.35 %**
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ADDITIONNELLE	**5.99 %**

DELIBERATION N° 23-2022
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Exposé de Monsieur COFFINET

Présentation par service

Affectation	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	C.C.C.D
Administration-Gestion	0	198 608	0	0	0	198 608	198 608
Charges générales	20 300	132 940	12 338	22 510	32 638	155 450	122 812
groupement de commande	0	0	163 351	151 958	163 351	151 958	-11 393
Chantier d'insertion	142 788	210 948	0	3 000	142 788	213 948	71 160
Equipements sportifs	0	0	0	10 000	0	10 000	10 000
Entretien	0	21 423	0	0	0	21 423	21 423
Action sociale	120 003	205 311	3 902	8 800	123 905	214 111	90 206
Maison France Service	30 000	75 044	1 200	952	31 200	75 996	44 796
Conseiller numérique	25 000	32 751	4 296	6 500	29 296	39 251	9 955
Aide aux artisans	0	6 500	0	24 000	0	30 500	30 500
PIG	0	0	0	6 000	0	6 000	6 000
SPANC	0	21 755	0	0	0	21 755	21 755
Habitat	12 889	13 634	1 100	9 814	13 989	23 448	9 459
Indemnités	0	50 955	0	0	0	50 955	50 955
Ordures ménagères	0	530 195	0	0	0	530 195	530 195
Gendarmerie	68 000	67 534	0	75 725	68 000	143 259	75 259
Maison Emploi et Formation	0	8 366	0	0	0	8 366	8 366
GEMAPI	32 000	76 871	0	0	32 000	76 871	44 871
Fibre investissement	0	0	22 302	53 000	22 302	53 000	30 698
Tourisme	200 000	255 140	1 456 653	2 085 147	1 656 653	2 340 287	683 634
Amortissements	4 801	78 021	78 021	4 801	82 822	82 822	0
Impôts	1 009 519	100 000	0	0	1 009 519	100 000	-909 519
Dotation état	61 844	0	0	0	61 844	0	-61 844
Dépenses imprévues	0	89 378	0	80 000	0	169 378	169 378
Affectation	0	0	158 757	0	158 757	0	-158 757
Sous-total	1 727 144	2 175 374	1 901 920	2 542 207	3 629 064	4 717 581	1 088 517
Report exercice antérieur	978 853	0	109 664	0	1 088 518	0	-1 088 518
Virement de la section de fonct.	0	530 623	530 623	0	530 623	530 623	0
TOTAL	2 705 997	2 705 997	2 542 207	2 542 207	5 248 204	5 248 204	0

Détail du tourisme

	DEPENSES	RECETTES	
		report	683 634,00
		Taxe de séjour	190 000,00
Cadre de vie communes	**87 600,00**		**0,00**
Fonds de concours communes solde	28 000,00		
Embellissement des communes	52 000,00		
Fibre optique	5 600,00		
CAUE	2 000,00		
Plan touristique	**19 700,00**		
Subvention musée de l'école de Chevregny	3 000,00		
Subvention musée de Vassogne	4 500,00		
Subventions musée de l'oiseau	7 200,00		
Subvention divers	5 000,00		
Aménagement touristique	**121 100,00**		**0,00**
Halte fluviale	60 000,00		
tourisme fluvestre	50 000,00		
Fleurissement/embellissement hébergeurs	1 100,00		
Vieux Craonne	5 000,00		
Tourisme pédestre	5 000,00		
Animation	**41 000,00**		**10 000,00**
Fête de la musique	25 000,00		
jardins en scène	11 000,00	subvention	10 000,00
16-avr	2 000,00		
Divers	3 000,00		
Communication	**25 000,00**		
Site internet	5 000,00		
plaquette touristique	10 000,00		
logiciel Taxe de séjour	2 000,00		
AMI (OT Laon)	8 000,00		
musée territoire 14-18	**5 500,00**		
projet Vauclair	**1 960 387,00**		**1 456 653,00**
Travaux	1 500 047,00	DETR	147 570,00
Assistance maitrise ouvrage	9 550,00	DETR COMPLEMENT	174 000,00
Architecte	79 500,00	DSIL	63 595,00
Useda	55 550,00	PRADET	426 300,00
Saur	2 500,00	FCTVA	245 188,00
Enedis	1 400,00	PRÊT	400 000,00
Panneaux	4 400,00		
Contrôle technique coordination	9 200,00		
Assurance dommage ouvrage	18 900,00		
poteau incendie	4 340,00		
Divers	275 000,00		
poste chargé de mission	**45 000,00**		
taxe additionnelle	**35 000,00**		
TOTAL	**2 340 287,00**	**TOTAL**	**2 340 287,00**

Monsieur COFFINET précise à nouveau que les crédits pour la halte fluviale et du tourisme fluvestre sont maintenus. Ce qui a été dit par Monsieur DUVAL avant la séance, n'est donc pas vrai. Cela prend plus de temps qu'il ne l'aurait souhaité pour mettre en place ce projet mais la somme est bien inscrite au budget et les projets n'ont en aucun cas été supprimés. Monsieur COFFINET trouve le comportement des conseillers communautaires de Bourg et Comin regrettable.

Présentation par chapitre

	RAR 2021	BP 2022	TOTAL BP 2022
Fonctionnement - Dépenses			
011 Charges à caractère général	0,00	481 634,00	481 634,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	626 204,00	626 204,00
014 Atténuations de produits	0,00	135 000,00	135 000,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	711 359,00	711 359,00
66 Charges financières	0,00	47 699,00	47 699,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	5 079,00	5 079,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 000,00	1 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00	89 378,00	89 378,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	530 623,00	530 623,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	78 021,00	78 021,00
Total des dépenses de fonctionnement	**0,00**	**2 705 997,00**	**2 705 997,00**
Fonctionnement - Recettes			
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	978 853,43	978 853,43
013 Atténuations de charges	0,00	117 865,00	117 865,00
70 Produits des services, du domaine	0,00	53 160,00	53 160,00
73 Impôts et taxes	0,00	1 211 608,00	1 211 608,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	258 821,00	258 821,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	80 888,57	80 888,57
77 Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 801,00	4 801,00
Total des recettes de fonctionnement	**0,00**	**2 705 997,00**	**2 705 997,00**
Investissements - Dépenses			
20 Immobilisations incorporelles	0,00	30 300,00	30 300,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	108 000,00	108 000,00
21 Immobilisations corporelles	952,00	180 935,00	181 887,00
23 Immobilisations en cours	1 275 515,00	651 632,00	1 927 147,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 000,00	3 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	55 114,00	55 114,00
020 Dépenses imprévues	0,00	80 000,00	80 000,00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 801,00	4 801,00
458116 Diagnostic assainissement collectif Corbeny	75 048,00	0,00	75 048,00
458117 Achat défibrillateurs	0,00	42 810,00	42 810,00
458118 Achat matériel informatique	0,00	34 100,00	34 100,00
Total des dépenses d'investissement	**1 351 515,00**	**1 190 692,00**	**2 542 207,00**
Investissement - Recettes			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	109 664,11	109 664,11
13 Subventions d'investissement reçues	751 465,00	101 749,00	853 214,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	245 188,00	161 045,89	406 233,89
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	401 100,00	401 100,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	530 623,00	530 623,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	78 021,00	78 021,00
458216 Diagnostic assainissement collectif Corbeny	86 441,00	0,00	86 441,00
458217 Achat débifrillateurs	0,00	42 810,00	42 810,00
458218 Achat matériel informatique	0,00	34 100,00	34 100,00
Total des recettes d'investissement	**1 083 094,00**	**1 459 113,00**	**2 542 207,00**

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
			INVESTISSEMENT		
20421	10/2021	SUBVENTION EQUIPEMENT	Association UNION SPORTIVE DU CHEMIN DES DAMES	Association	10 000,00
20422	05/2021	AIDE AUX ARTISANS	Entreprise ENTREPRISES	Entreprise	24 000,00
20422	06/2021	ABONDEMENT PIG DEPARTEMENTAL	PARTICULIERS	Autre personne de droit privé	6 000,00
			FONCTIONNEMENT		
657358	08/2021	SUBVENTION TOURISME	OFFICE TOURISME LAON	Autre personne de droit privé	8 000,00
6574	07/2021	SUBVENTION TOURISME	Association AMIS DU MUSEE DEPARTAL DE L'ECOLE PUBLIQ	Association	3 000,00
6574	11/2021	SUBVENTION	Association ADMR BEAURIEUX	Association	6 391,50
6574	12/2021	SUBVENTION	Association ADMR SAINT ERME	Association	1 029,00
6574	13/2021	SUBVENTION	Association ADMR MONTHENAULT	Association	672,00
6574	14/2021	SUBVENTION	Association AMSAM SOISSONS	Association	279,00
6574	14/2022	SUBVENTION TOURISME	Association MUSEE DE VASSOGNE	Entreprise	4 500,00
6574	01/2022	ACTION POUR L'EMPLOI	Association MAISON DE L'EMPLOI FORMATION	Association	8 365,70
6574	02/2021	SUBVENTION TOURISME	Association MAISON DE LA NATURE ET OISEAU	Association	7 200,00
6574	04/2021	ABONDEMENT	Association AISNE INITIATIVE	Association	1 395,25
6745	03/2022	SUBVENTION ASSAINISSEMENT	PARTICULIERS	Autre personne de droit privé	754,00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve le Budget Primitif 2022 du budget général à 26 voix pour et 1 contre (Monsieur RAHON).**

DELIBERATION N° 24-2022
VOTE DU BUDGET 2022 DU SPANC.

Exposé de Monsieur COFFINET

	BP 2022
Fonctionnement - Dépenses	
011 Charges à caractère général	35 000,00
67 Charges exceptionnelles	98 000,00
022 Dépenses imprévues	9 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	**142 000,00**
Fonctionnement - Recettes	
002 Résultat de fonctionnement reporté	45 186,01
70 Produits fabriqués, prestations	20 108,00
74 Subvention d'exploitation	76 705,99
Total des recettes de fonctionnement	**142 000,00**
Investissements - Dépenses	
16 Emprunts et dettes assimilées	500,00
458101 Réhabilitation des Assainissements Non Collectifs	1 567 853,00
Total des dépenses d'investissement	**1 568 353,00**
Investissement - Recettes	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	500,00
458201 Réhabilitation des Assainissements Non Collectifs	1 567 853,00
Total des recettes d'investissement	**1 568 353,00**

Les réunions publiques à Craonnelle, Vendresse-Beaulne et Aubigny en Laonnois se mettent en place en mai pour expliquer aux habitants la procédure pour bénéficier des subventions de l'agence de l'eau pour la réhabilitation de leur assainissement.

Les habitants des communes d'Aizelles et de Craonne qui n'avaient pas souhaité réhabiliter leur assainissement lors de la première convention avec l'agence de l'eau pourront se rattacher et encore bénéficier de subvention. Un courrier va leur être envoyé.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022 du budget du SPANC par chapitre.**

DELIBERATION N° 25-2022
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU MUSEE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CHEVREGNY

Exposé de Monsieur COFFINET

Dans le cadre de son développement touristique la Communauté de Communes apporte un soutien financier aux associations qui œuvrent et qui développent sur son territoire des animations et des services pour les touristes et la population.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'attribuer au titre de l'année 2022 une subvention à l'association des « Amis du Musée Départemental de l'Ecole Publique » de Chevregny pour la rénovation de la salle d'archives et la création d'un parcours pédestre du patrimoine Musée-Commune de Chevregny pour la mise en valeur du patrimoine local à partir du Musée d'un montant de 3 000 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association des « Amis du Musée Départemental de l'Ecole Publique » de Chevregny.**

DELIBERATION N° 26-2022
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE DU CHEMIN DES DAMES »

Exposé de Monsieur COFFINET

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'attribuer au titre de l'année 2022 une subvention à l'association « Union Sportive du Chemin des Dames » d'un montant de 10 000 € pour l'achat d'équipements.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « Union Sportive du Chemin des Dames ».**

DELIBERATION N° 27-2022
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MUSEE DE VASSOGNE

Exposé de Monsieur COFFINET

Dans le cadre de son développement touristique la Communauté de communes apporte un soutien financier aux associations qui œuvrent et qui développent sur son territoire des animations et des services pour les touristes et la population.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'attribuer au titre de l'année 2022 une subvention de 4 500 € au musée de Vassogne pour ses deux projets : édition d'un livre « Vivre au Provisoire » et exposition « L'usure et le réemploi ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 4 500 € au musée de Vassogne**

DELIBERATION N° 28-2022
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'OISEAU

Exposé de Monsieur COFFINET

Dans le cadre de son développement touristique la Communauté de Communes apporte un soutien financier aux associations qui œuvrent et qui développent sur son territoire des animations et des services pour les touristes et la population.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'attribuer au titre de l'année 2022 une subvention à l'association de la « Maison de la Nature et de l'Oiseau » de Neuville sur Ailette d'un montant de 7 200 € pour l'animation et l'organisation d'actions grand public et public scolaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 7 200 € à l'association de la « Maison de la Nature et de l'Oiseau » de Neuville sur Ailette.**

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Question de Monsieur DEGRYSE**

La démission de la commune de Bourg et Comin, vu sa taille ne risque-t-elle pas de compromettre l'existence de la communauté de communes ?

Monsieur COFFINET lui répond que cela n'est pas si simple. La commune doit délibérer, il faut que la CCCD accepte le départ de la commune à la majorité et que la communauté de communes d'accueil accepte également. Ensuite il y a une étude des services de la Préfecture.

Monsieur COFFINET va demander à rencontrer le conseil municipal pour rétablir les vérités.

Cette décision de Monsieur DUVAL fait suite à une rencontre entre lui, Monsieur GIRARD et Aisne tourisme. Cette rencontre était prévue afin que Aisne tourisme puisse présenter le projet privé d'hôtel flottant à Monsieur DUVAL. Lors de cette rencontre, il a été évoqué le projet de bateaux électriques et une réserve a été émise sur sa viabilité. Monsieur DUVAL s'est fâché, il a dit « c'est l'ensemble des projets ou aucun » et il a quitté la réunion.
Madame BRICOT ajoute qu'il n'a pas reconnu non plus qu'une partie de la halte nautique n'était pas sur son territoire.

La séance est levée à 20 h 25.